



Compte rendu du groupe de travail

du 17 mars 2008

Où va France Domaine ?

Ce premier groupe de travail depuis le transfert au 1^{er} janvier 2007 réunissant France Domaine et (presque toutes) les organisations syndicales a été l'occasion pour la délégation de la CGT (SNT et SNADGI) d'exprimer les inquiétudes des personnels et d'exiger des garanties pour l'avenir des missions et des agents des Domaines.

Comme nous l'écrivions dans le tract diffusé et mis en ligne le 12 mars dernier (lire sur les sites, rubrique « Fusion DGI-DGCP »), des projets d'externalisation de missions sont bel et bien en gestation. Qu'on les nomme « concours externes » comme le préfère l'administration ou « externalisation », le résultat serait le même : un abandon de missions exercées par le service public !

Cités administratives

Après un audit portant sur les cités de Colmar, Mulhouse, Lille et Chartres, un cahier des charges sera établi en vue de confier la gestion de l'immeuble à un syndic et des prestataires extérieurs. Non seulement pour tondre les pelouses (!) mais aussi des fonctions telles que le courrier, la reprographie, le gardiennage, le nettoyage...

Quid des personnels concernés ? Les dangers de reclassement suivant les dispositions de l'article 7 du projet de loi sur la mobilité dans la Fonction publique risquent d'être réels.

La CGT – plutôt seule ! – a dénoncé avec conviction le sort de ces missions externalisées et des agents concernés.

Réponse de France Domaine : Rassurez vous, il ne s'agit que d'une expérimentation et il est prématuré d'en tirer des conclusions générales. On demande à voir, – sans illusion quand on connaît l'application quasi automatique des expérimentations !

Notaires

Au-delà des préconisations visant à recourir aux notaires pour la rédaction des actes de cessions et même pour ceux qualifiés de « complexes » en matière d'acquisitions, le recours au secteur privé n'est pas démenti pour le traitement des successions vacantes.

La lettre du 7 février 2007 du Conseil Supérieur du Notariat offrant ses services pour le traitement des successions vacantes a fait grand bruit. La réponse le 27 février de France Domaine n'est pas là pour rassurer !

En séance, France Domaine a déploré la hâte des notaires, mais n'a pas refusé clairement leur offre de services. Les propositions du notariat seront expertisées en commun, l'objectif étant de bâtir un partenariat.

Coeur de métier et missions connexes

La création de France Domaine et le transfert à la CP ont été voulus pour répondre à un recentrage de la politique immobilière de l'Etat : rationalisations, cessions du patrimoine, diminution des coûts en recherchant un ratio d'occupation (12 m²/agent), institution de loyers budgétaires. Le TGPE devient le nucléon qui préside à la mise en oeuvre de cette politique.

Néanmoins, la mission domaniale est faite de multiples métiers qui assurent tant aux collectivités qu'aux établissements publics et aux particuliers un service public (évaluations, ventes mobilières et immobilières, gestion des successions vacantes etc.).

L'orientation vers un seul objectif comporte des risques (cf § notaires, gestion des cités supra) pour l'avenir des missions et des agents.

Réponse de France Domaine : Rassurez-vous ! Les objectifs ne sont pas de céder le patrimoine à tout prix. La mission domaniale va connaître de nouveaux développements, mais lesquels ? Si le périmètre de la mission n'est plus celui qui était le sien à la DGI dicit le directeur de France Domaine, ce dernier s'est bien gardé d'en définir précisément les contours !

France Domaine dans la nouvelle DGFIP

La présentation de la place de France Domaine dans l'organigramme de la future direction a surpris et provoqué des interrogations sur le devenir de la mission domaniale. Seul un fil ténu le rattache au Directeur général. Dans le même temps, les invocations de députés libéraux pour la création d'une délégation interministérielle ou la création d'un Service à compétence nationale ne manquent de provoquer des inquiétudes chez les agents.

Réponse de France Domaine : France Domaine sera sous l'autorité directe du Directeur général le bras armé de la politique immobilière de l'Etat. Le ministre souhaite le maintien du service au ministère du budget.

Au surplus, les nouvelles attributions confiées aux Domaines (avis d'opportunité) constituent de nouvelles missions qui confortent la place des Domaines dans son rôle.
Rassurez-vous !

Evaluations : les dossiers à fort enjeu

France Domaine préconise le traitement prioritaire des dossiers à fort enjeu. Pour la CGT, cette orientation risque de laisser en marge le service fourni aux petites collectivités ; en outre, si cette politique est couplée avec un relèvement des seuils de consultation, c'est une menace pour le service public.

Réponse de France Domaine : il s'agit d'une orientation à fixer dans une politique d'objectifs, pas un délaissement de missions. Rassurez-vous !

Les moyens

- Emplois

Les suppressions affectent aussi les Domaines avec d'autant plus de risques que la pyramide des âges est proche de l'âge de la retraite ; il ne faut donc pas s'étonner qu'avec moins de ressources humaines, la mission soit externalisée par morceaux.

Réponse de France Domaine : Rassurez-vous, le Domaine n'est pas plus mal loti que les autres services. Déjà en 2007, 35 emplois ont fait les frais du transfert !

- Outils informatiques

Les outils utilisés ne sont toujours pas à la hauteur des besoins et des attentes (SAGIS, OIL...). L'architecture informatique est vieillotte et peu conviviale.

Réponse de France Domaine : Les travaux de réécriture, d'audit et de rénovation sont en cours.

- Formation, mutualisation

Partant de moins de 0, reléguée comme mission connexe à la DGI depuis des années, France Domaine ne pouvait que progresser ! On note ainsi une mutualisation mise en oeuvre pour l'assistance, la documentation ou certaines fonctions exercées en expropriation ou auprès des SAFER.

La demande des agents est grande pour le soutien technique et juridique.

Gestion des agents

- Notation

Des dysfonctionnements sont apparus ici ou là dans l'application du protocole et des agents ont pu se trouver lésés. Des situations individuelles ont été évoquées et la pétition des agents du Pas-de-Calais dénonçant le déroulement des opérations de notation à leur égard a été remise en séance. La direction en a pris note et s'engage à examiner ces situations.

- Options

Le projet de future DGFIP fait naître des interrogations sur le droit d'option dont bénéficient les agents transférés jusqu'au 31 décembre 2009. Confirmation a été donnée qu'aucun changement ne leur serait imposé et qu'ils conserveront bien leur droit de retour dans la filière fiscale